



Mis à jour en janvier 2018

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

CADRE DE RÉFÉRENCE

Mandat

Le Comité du développement du sport est un comité d'exploitation du chef de la direction de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le chef de la direction à remplir ses responsabilités de contrôle touchant les programmes de golf destinés aux joueurs juniors, à la formation des entraîneurs, aux équipes de haute performance et aux initiatives de développement à long terme des joueurs.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

1. Travailler de concert avec la personne-ressource du personnel pour planifier les réunions ;
2. Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour accomplir les tâches exigées ;
3. Fournir au besoin des rapports écrits au chef de la direction.

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

1. Surveiller le respect des normes en ce qui a trait au développement des joueurs à long terme lors de l'évaluation des programmes pour mettre au point des initiatives existantes et nouvelles ;
2. Se tenir informé du niveau d'engagement et de satisfaction des participants au Programme de certification nationale des entraîneurs de golf de la PGA du Canada ;
3. Programmes d'Équipe Canada – s'assurer à ce que toutes les politiques et tous les processus inhérents à Équipe Canada soient surveillés et mis en œuvre tel que documentés ;
4. Surveiller, sur une base continue, la performance des programmes de développement du sport de Golf Canada ;
5. Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada ;
6. Développer et mettre en œuvre un plan de travail annuel conformément au présent cadre de référence, et ;
7. Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité de temps à autre par le conseil d'administration.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an.

S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité ou y ajouter un membre.



Composition

Le Comité doit être composé du président du comité et de 5 à 8 membres supplémentaires, qui doivent être nommés par les administrateurs et le chef de la direction, en consultation avec le président et le représentant du personnel, sous approbation du conseil d'administration.

Les membres choisis au Comité doivent posséder une expertise ou une expérience appropriée dans les domaines de responsabilité du Comité et doivent refléter, dans la mesure du possible, la diversité de la composition des membres de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique, tout en tenant compte des éléments suivants :

- La connaissance et une bonne compréhension des paramètres de l'initiative de développement à long terme des joueurs ;
- Une expérience poussée dans le sport dans un ou plusieurs des rôles suivants — entraîneur, administrateur, bénévole, athlète ;
- Une familiarité démontrée avec la gamme de programmes sportifs de Golf Canada, débutant avec le Golf en milieu scolaire et allant jusqu'à la Formation Jeune pro d'Équipe Canada, qui reposent tous sur les fondations de notre programme de formation des entraîneurs ;
- Expérience au sein du système sportif canadien — club/provincial/universitaire/national/international ;
- Expertise dans le domaine des sciences du sport ;
- Une capacité éprouvée à travailler au sein d'une équipe.

Le conseil désignera le président du Comité, qui sera un administrateur de Golf Canada. Le président peut exercer un maximum de quatre mandats d'un an, tel que déterminé par le conseil. Pour les résolutions nécessitant un vote, le président aura un vote, mais n'aura pas un second vote en cas d'égalité des voix.

Représentant du personnel

Le chef de la direction désignera un ou plusieurs représentants du personnel chargés de fournir un soutien au Comité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone, par le biais d'une plateforme électronique ou en personne, au besoin, mais au minimum une fois par trimestre. Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du conseil d'administration. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au président du conseil dans les 15 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux doivent être rendus disponibles aux membres du Comité par l'entremise de la plateforme électronique de Golf Canada.

Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration en janvier 2018 et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration